



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION

21 AVR. 2011

1708

Le Ministre

Paris, le 18 AVR. 2011
Réf. : CAB/EB//LR N° 60

Madame le secrétaire général,

A l'occasion des différents contacts que nous avons eus, vous avez signalé des difficultés liées à l'attribution de l'avantage spécifique d'ancienneté pour certains personnels administratifs, techniques et scientifiques de la police nationale. Vous avez en particulier évoqué les problèmes rencontrés dans les opérations de reconstitution de carrière, suite à la décision du Conseil d'Etat du 25 septembre 2009.

Le ministère du budget avait été saisi afin que soit étudiée, au titre de la reconnaissance de l'avantage spécifique d'ancienneté, la possibilité de relever collectivement de la prescription quadriennale certains de ces personnels.

Sensible à mes arguments, cette demande a été prise en compte. Ainsi, ce sont près de 8000 agents en activité ou retraités qui verront leurs carrières réexaminées et leurs droits à pension révisés.

Vous assurant de ma détermination dans la défense des intérêts des agents du ministère de l'intérieur.

Je vous prie de croire, Madame le secrétaire général, à l'expression de mes respectueux hommages.

Claude GUÉANT

*Madame Nathalie MAKARSKI
Secrétaire Général du SNAPATSI
52 rue de Dunkerque
75009 PARIS*